

PANORAMA 2022 DE LA CESSION-REPRISE D'ENTREPRISES EN ILE-DE-FRANCE



Un centre d'observation de

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
PROSPECTIVE

Novembre 2022

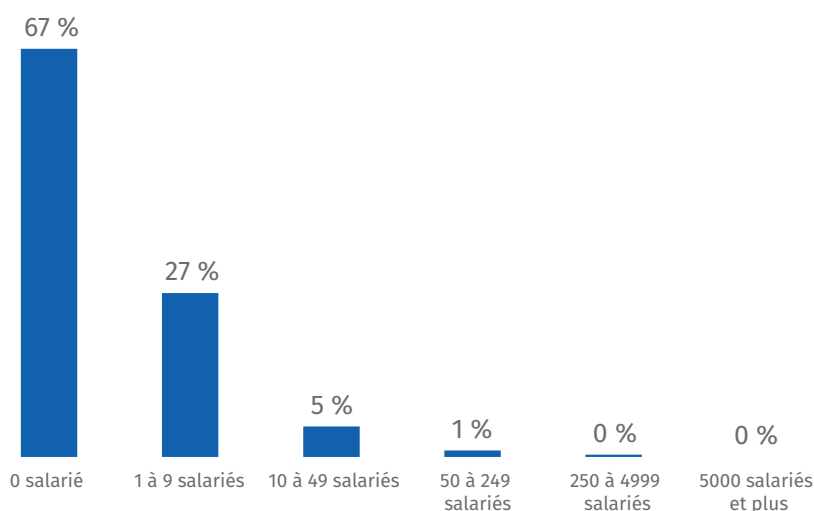
En Ile-de-France, 139 000 entreprises employant au moins un salarié ont à leur tête un dirigeant âgé de 55 ans ou plus, qui sera donc concerné par la transmission ou la cession de son entreprise à moyen ou long terme. Faute de trouver un repreneur, ces entreprises pourraient disparaître or 807 000 salariés travaillent pour elles. Dans les dix prochaines années, ce sont donc 80 700 emplois en moyenne qui sont potentiellement menacés de disparaître chaque année si ces entreprises ne sont pas reprises. A cela s'ajoutent 279 000 entreprises sans salarié, elles aussi concernées par la cessation d'activité de leur dirigeant d'ici dix ans. Afin de permettre à ces entreprises de poursuivre leurs activités et pour sauvegarder ces emplois, de nombreux dispositifs d'aide et de mise en relation entre dirigeants-cédants et repreneurs potentiels ont été créés.

Près d'une entreprise francilienne sur trois (28,9 %), y compris les entreprises n'ayant pas de salarié, est dirigée par un chef d'entreprise âgé de 55 ans ou plus. 413 000 entreprises de moins de 50 salariés sont ou seront concernées à moyen ou long terme par la problématique du changement de dirigeant. Un tiers (32,3 %) de ces entreprises emploient un ou plusieurs salariés, les petites structures étant les plus nombreuses : 27,2 % d'entre elles emploient 1 à 9 salariés et 5,1 % entre 10 et 49 salariés. Faute de repreneur, ce sont donc environ 80 700 salariés en moyenne qui se trouveraient chaque année menacés par la disparition de leur entreprise.

A ces conséquences sur l'emploi s'ajoute la perte de savoir-faire liée au départ de dirigeants expérimentés. 279 000 entrepreneurs indépendants sans salarié atteindront l'âge de la retraite d'ici dix ans ; parmi ces derniers se trouve également un nombre désormais important de micro-entrepreneurs qui ne seront pas concernés par la transmission, ces entreprises n'étant pas cessibles.

Ces chiffres relatifs aux entreprises à transmettre constituent une estimation

Répartition des entreprises franciliennes dont le dirigeant est âgé de 55 ans ou plus selon l'effectif salarié de l'entreprise



Estimation CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France, voir méthodologie

maximale. En effet, les entreprises dont le dirigeant décidera de cesser son activité ne seront pas toutes concernées par la transmission : certaines disparaîtront sans chercher de repreneur(s), c'est le cas des entreprises dont l'activité est uniquement liée à la personne du dirigeant, comme les activités de conseils - ce phénomène est plus répandu pour les entreprises sans salarié que pour

les entreprises employeuses ; d'autres seront reprises par un membre de la famille ou un employé. Certaines entreprises ne seront pas cessibles car positionnées sur un marché qui se rétrécit, ou sur des activités qui connaissent d'importantes difficultés de recrutement, d'autres n'ont pas la capacité à générer un résultat supplémentaire pour rembourser la dette de reprise et donc le

cédant ne trouvera pas de repreneurs, ou du moins ne cédera pas son entreprise au prix initialement souhaité. A cela s'ajoute parfois des freins liés à la localisation de l'entreprise.

Pour les moyennes et grandes entreprises (6 050 entreprises franciliennes de 50 salariés ou plus), la problématique de la transmission est différente. En effet, il paraît peu probable que de telles entreprises disparaissent faute de repreneurs. Leur transmission est donc généralement résolue avant ou, plus rarement, au moment de la cessation d'activité du dirigeant, soit par une succession en interne, soit par l'arrivée d'un chef d'entreprise extérieur, qui bien souvent possède une expérience en tant que dirigeant. Ces entreprises, lorsqu'elles affichent une bonne santé économique, sont convoitées par de nombreux candidats à la reprise.

La cessation d'activité du dirigeant ne constitue pas la cause unique de cession des entreprises : en Ile-de-France le départ en retraite ou son anticipation est à l'origine de 60 % des transmissions d'entreprises. Si le dirigeant entame un processus de transmission à une date proche de son départ en retraite, il s'expose à plus de difficultés, la transmission devant se faire rapidement. En effet, la cession d'une entreprise est un processus complexe et généralement long, qui doit se préparer bien en amont.

Ainsi, le dirigeant doit continuer à gérer et à investir pour son entreprise. Il doit parallèlement s'approprier les mécanismes de la reprise (lettre d'intention, due diligence, garantie de passif, etc.), fixer le prix adéquat, organiser la transmission sur les plans juridique et patrimonial, trouver le ou les repreneurs.

Trouver le bon repreneur peut être un processus long, même lorsque le dirigeant opte pour une transmission en faveur de quelqu'un qu'il connaît

(membre de la famille, salarié, client, concurrent). L'accompagnement du dirigeant et du repreneur est alors un facteur déterminant dans la transmission d'entreprise.

Céder au bon moment est enfin un sujet-clé : la période idéale est celle où les conditions sont optimales pour vendre (conjuncture du marché, situation de l'entreprise...), quitte à céder de façon anticipée. Pour cette raison, plus tôt l'entreprise se prépare à être mise sur le marché, plus élevées sont les chances de réaliser une vente satisfaisante. Ainsi une bonne préparation à la transmission dure-t-elle entre 3 et 5 ans.

Il est communément admis qu'environ 60 % des transmissions d'entreprises se font sur le « marché caché » et 40 % sur le « marché ouvert ». Le « marché caché » est celui sur lequel cédants et repreneurs se rencontrent sans que l'information que l'entreprise est à vendre ne soit rendue publique : c'est le cas des transmissions familiales, des transmissions en interne (reprise par un salarié) et des transmissions pour lesquelles les deux parties se sont rencontrées via un réseau ou un contact commun. C'est au sein de ce marché que se réalisent les plus « belles » transactions. Les dirigeants d'entreprises privilégient le marché « caché » tant qu'ils le peuvent, la plupart d'entre eux étant réticents à ce que l'information sur la possible vente de leur entreprise s'ébruite auprès de leurs employés, clients et fournisseurs. Sur le « marché ouvert », l'information de la cessibilité

d'une entreprise est publique, le plus souvent via des bourses d'opportunités mettant en relation cédants et repreneurs.

En Ile-de-France, les repreneurs sont 5 à 10 fois plus nombreux que les cédants sur le marché « ouvert ». Malgré ce déséquilibre apparent, plusieurs facteurs expliquent la nécessité de l'existence de bourses d'opportunités. La plupart des repreneurs cherchent le même profil d'entreprises : une entreprise de services en bonne santé, avec un chiffre d'affaires important et dont l'activité constitue une niche. La réalité de l'offre est différente : il s'agit de structures beaucoup plus modestes que celles présentes sur le « marché caché » et exerçant dans des secteurs d'activité autres que ceux souhaités par les repreneurs. La situation économique globale fait que les cédants n'arrivent pas à vendre leur entreprise à la valeur souhaitée, nombreux sont alors ceux qui préfèrent continuer leur activité en attendant une meilleure conjuncture.

Le commerce constitue une problématique à part :

- il existe plus de commerces à céder que de repreneurs potentiels, cette tendance s'accroît au fil des ans, les jeunes entrepreneurs préférant se tourner vers la création d'un e-commerce plutôt que vers la reprise d'un commerce avec une boutique.

- ce qui motive l'achat d'un commerce n'est pas forcément l'entreprise en elle-même (le fond), mais plus souvent l'emplacement de la boutique (les murs ou le bail).

29 %

des entreprises sont dirigées par un entrepreneur âgé de 55 ans ou plus

807 000

salariés travaillent pour des entreprises de moins de 50 salariés dont le dirigeant à 55 ans ou plus

MÉTHODOLOGIE

Sur la base du fichier consulaire francilien mis à jour en cours du second semestre 2022, le Crocis (l'Observatoire économique régional de la CCI Paris Ile-de-France) a procédé en novembre 2022 à une estimation fine du nombre d'entreprises dont le dirigeant est âgé de 55 ans ou plus. Le fichier consulaire de la CCI Paris Ile-de-France recense les entreprises franciliennes inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ; parmi les nombreuses informations présentes dans ce fichier se trouvent les dates de naissance des représentants légaux des entreprises. Ainsi ont pu être établis des comptages et des proportions de dirigeants âgés de 55 ans ou plus, par départements, par secteur d'activité et par tranche d'effectif. Ces chiffres ont ensuite été redressés grâce aux données présentes dans le fichier Sirene de l'Insee, daté du 31 décembre 2021. Ainsi, une estimation du nombre d'entreprises dont le chef d'entreprise est âgé de 55 ans ou plus a été réalisée, et ce par taille d'entreprises, par secteur d'activité et par département. Les activités non commerciales telles les associations, l'administration, ont été exclues du dénombrement.

LA MAJORITE DES ENTREPRISES A TRANSMETTRE SONT DES ENTREPRISES DE SERVICES

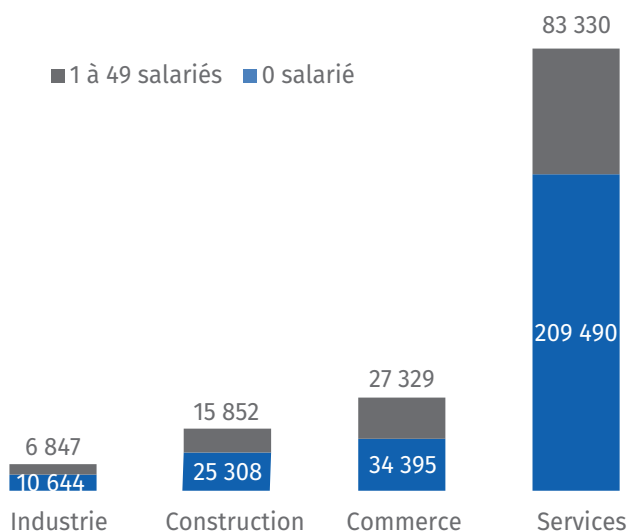
D'un point de vue sectoriel, la répartition des entreprises potentiellement à transmettre dans les 10 prochaines années est proche de celle de l'ensemble des entreprises : les entreprises de services sont plus nombreuses (71,1 %), viennent ensuite les commerces (14,8 %), la construction (9,8 %) et enfin l'industrie (4,2 %).

À l'image du tissu économique francilien au sein duquel les entreprises sont majoritairement sans salarié (79,4 %), les entreprises dont le dirigeant a 55 ans ou plus n'ont pas de salarié (66,9 %) ou peu (entre 1 et 9 salariés pour 26,8 %).

Il existe en revanche des disparités entre les secteurs d'activité : parmi les entreprises industrielles transmissibles à court ou moyen terme, 59,4 % n'emploient aucun salarié ; cette proportion est bien plus élevée pour les services (70,7 %).

En termes d'emplois, l'enjeu de la transmission d'entreprise est donc proportionnellement plus important pour l'industrie que pour les services. Mais, en nombre d'emplois menacés, c'est dans les services que l'enjeu est le plus important : en effet, 62,5 % des entreprises dont le dirigeant est âgé de 55 ans ou plus poursuivent une activité de services.

Répartition des entreprises franciliennes dont le dirigeant est âgé de 55 ans ou plus selon le secteur d'activité de l'entreprise



Estimation CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France, voir méthodologie

Répartition des entreprises franciliennes dont le dirigeant est âgé de 55 ans ou plus selon l'effectif salarié de l'entreprise

	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	Ensemble
Industrie	59,4 %	28,0 %	10,3 %	2,4 %
Construction	61,0 %	33,7 %	4,6 %	0,7 %
Commerce	54,9 %	37,0 %	6,6 %	1,5 %
Services	70,7 %	23,6 %	4,5 %	1,2 %
Total	66,9 %	26,8 %	5,1 %	1,2 %

Estimation CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France, voir méthodologie

LES PETITES ENTREPRISES PROPORTIONNELLEMENT MOINS CONCERNÉES PAR LA TRANSMISSION

Il existe une corrélation entre la taille de l'entreprise et l'âge du dirigeant ; ainsi, plus le nombre de salariés est élevé, plus la part de dirigeants de 55 ans ou plus est forte.

Comme il existe également de grandes disparités sectorielles, d'importants écarts apparaissent quand les variables « secteurs d'activité » et « nombre de salariés » se combinent : 50,2 % des entreprises industrielles franciliennes

ayant entre 10 et 49 salariés seront à transmettre à court ou moyen terme, tandis que ce sera le cas pour seulement 21,2 % pour les commerces n'ayant aucun salarié.

62,5 %

de ces emplois se trouvent dans des entreprises de services

Part des entreprises dont le dirigeant est âgé de 55 ans ou plus, par secteur d'activité

	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	Ensemble
Industrie	28,5 %	50,2 %	40,2 %	34,1 %
Construction	22,1 %	39,3 %	54,7 %	26,6 %
Commerce	21,2 %	48,8 %	66,0 %	28,2 %
Services	25,1 %	46,7 %	60,7 %	29,2 %
Total	24,3 %	46,2 %	58,7 %	28,9 %

Estimation CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France, voir méthodologie

80 700 EMPLOIS MENACES CHAQUE ANNEE EN ILE-DE-FRANCE

Les entreprises de moins de 50 salariés ayant à leur tête un dirigeant âgé d'au moins 55 ans emploient quelque 807 040 personnes ; en prenant l'hypothèse d'un départ en retraite du dirigeant à l'âge de 65 ans, chaque année 80 700 emplois

sont donc potentiellement menacés de disparaître si ces entreprises ne sont pas reprises. La majorité de ces salariés travaillent dans des entreprises de services (504 300, soit 62,5 % des emplois concernés), 165 400 emplois

salariés concernés se trouvent dans les commerces, 95 930 dans les entreprises du secteur de la construction et enfin 41 440 au sein d'entreprises industrielles.

Estimation du nombre d'emplois concernés parmi les entreprises de moins de 50 salariés

	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	Total moins de 50 salariés
Industrie	19 739	21 696	41 436
Construction	45 699	50 230	95 928
Commerce	78 789	86 600	165 389
Services	240 234	264 054	504 288
Total	384 461	422 580	807 041

Estimation CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France, voir méthodologie

CÉDANTS ET REPRENEURS : DES PROFILS-TYPES BIEN DIFFÉRENTS

Le réseau Transentreprise Ile-de-France, animé par la CCI Paris Ile-de-France, dispose de nombreuses informations, aussi bien quantitatives que qualitatives, permettant d'apprécier la situation du marché de la cession et de la reprise d'entreprises en Ile-de-France. L'ensemble de ces données permet de dresser un profil-type de l'entrepreneur cédant ou du repreneur.

La majorité des cédants sont des personnes en âge de préparer ou prendre leur retraite : 50 % ont 60 ans ou plus. 58 % des cessions sont motivées par la retraite du chef d'entreprise.

58 %

**des cessions sont
motivées par la retraite
du chef d'entreprise**

INADÉQUATION ENTRE LA RÉALITÉ DU MARCHÉ ET LES SOUHAITS DES REPRENEURS

L'étude des données du marché ouvert de la transmission / reprise montre une forte inadéquation entre les souhaits des repreneurs et la réalité des offres d'entreprises à reprendre.

La plupart des repreneurs visent une entreprise ayant au minimum 10 salariés et réalisant plus d'1 million d'euros de

chiffre d'affaires annuel, mais les entreprises ayant de telles caractéristiques représentent moins de 10 % des offres disponibles sur le marché ouvert.

Depuis maintenant 10 ans, la création d'entreprises connaît un véritable succès en Ile-de-France, le régime de l'auto-entrepreneur puis du micro-entrepre-

neur ayant permis à beaucoup de créer une petite structure pour lancer leur activité et éventuellement changer de régime et recruter ensuite. Ainsi, beaucoup d'entrepreneurs privilégient la création d'entreprise plutôt que la reprise d'une entreprise déjà existante qui n'emploie que quelques salariés.

Yves BURFIN

TRANSFAIR

Rendez-vous le jeudi 1^{er} décembre 2022

CCI Paris, 2 place de la Bourse - 75002 Paris

Depuis 2015, Transfair réunit près de 2000 visiteurs, chefs d'entreprise, futurs cédants, potentiels repreneurs autour des professionnels de la transmission qui ont décidé d'unir leur savoir-faire et leurs compétences pour s'affirmer comme des acteurs-clés de la cession-transmission dans ce moment crucial de la vie entrepreneuriale.

TRANSFAIR : jeudi 1^{er} décembre 2022

Pour la 8^e année consécutive, la CCI Paris Ile de le France, l'Ordre des Experts-Comptables Paris IDF et la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris s'associent pour accompagner les entrepreneurs, former les professionnels et offrir au marché la plus grande source d'information et de rencontres autour de la transmission d'entreprise en France.

Vous souhaitez reprendre ou transmettre une entreprise ?

Participez aux événements du salon TRANSFAIR et profitez de cette occasion unique pour :

- saisir les opportunités de reprise ou de transmission d'entreprise,
- décrypter le marché,
- identifier les acteurs clés,
- bénéficier de conseils d'experts,
- vous informer et mener à bien votre projet.

Au programme

Conférence d'inauguration

Reprendre et transmettre dans un environnement complexe : quelles opportunités ?

Ouverture par les présidents des partenaires fondateurs :

- Dominique Restino, Président CCI Paris
- Virginie Roitmann, Présidente OEC Paris IDF
- Vincent Reynier, Président CRCC Paris

Des ateliers

- Reprise d'une PME : les facteurs de succès du parcours repreneur
- Comment bien préparer la cession de son entreprise
- Le financement de la reprise et les différentes aides disponibles
- Comment reprendre avec un fond d'investissement ?
- Valorisation d'entreprise : comprendre les nouveaux indicateurs
- Le décryptage du marché de la reprise : les tendances post-crisis
- Pacte Dutreil - Les changements fiscaux
- Choisir le montage juridique adapté à sa reprise d'entreprise

Des masterclass

- Les 100 premiers jours du repreneur
- Combien vaut mon entreprise ?
- Coaching de repreneur : suis-je prêt-e pour la reprise ?
- Financement : comment votre banquier évalue votre reprise

Des formations CAC 120

- Due diligence d'acquisition financière et extra-financière
- Vendor Due Diligence
- CAC et la levée de fonds

transentreprise

REPRENDRE ET CEDER UNE ENTREPRISE

Depuis 2013 la CCI Paris Ile-de-France fait partie du réseau Transentreprise, géré par les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat en partenariat avec les professionnels de la transmission.

Transentreprise est un réseau de proximité favorisant les liens entre cédants et repreneurs, particulièrement sur le marché ouvert. Ce réseau présente aussi des opportunités de croissance externe aux PME et TPE.

Avec Transentreprise, les CCI déploient un panel de prestations variées à destination des cédants et des repreneurs, notamment :

- Sensibilisation des cédants au projet de transmission ;
- Accompagnement des chefs d'entreprises dans la mise sur le marché de leur entreprise ;
- Élaboration d'un diagnostic complet de l'affaire à céder ;
- Aide à la détermination d'un juste prix grâce à la réalisation d'une évaluation objective et argumentée ;
- Promotion des entreprises à reprendre ;
- Détection, sensibilisation et accompagnement des candidats à la reprise dans la finalisation de leur projet ;
- Participation à des salons professionnels et à des forums.

<https://www.transentreprise.com>

Directeur de la publication : Stéphane FRATACCI
Directeur de la rédaction : France MOROT-VIDELAINE
Rédactrice en chef : Isabelle SAVELLI
Maquette et mise en page : Nathalie PAGNOUX
Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source
Dépot légal : novembre 2022
Copyright photos : ©memyjo/Adobe Stock
ISSN : 1266-3255

CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France

27 avenue de Friedland - 75382 PARIS cedex 08
tél. : +33 (0) 1 55 65 82 00 - e-mail : crocis@cci-paris-idf.fr

Retrouvez toutes nos publications sur www.crocis.cci-paris-idf.fr

Suivez nous sur Twitter @CROCIS_CCI_IDF

Responsable : Julien TUILLIER

Industrie - Démographie d'entreprises - Enquêtes : Yves BURFIN
Conjoncture - Benchmark européen - Tourisme : Mickaël LE PRIOL
Services - Commerce - Développement durable : Bénédicte GUALBERT
Veille économique : Marielle GUERARD, Charlotte BIZIEUX
PAO - Multimédia : Nathalie PAGNOUX
Administration - Secrétariat : Isabelle BURGOT-LAMBERT



Un centre d'observation de

